



Organise un casting **VOIX** Pour sa compil' 2026

(À paraître sur toutes les plateformes)

**Vous avez plus de 16 ans
et vous résidez dans le Var ?
Ce casting est fait pour vous !**

Rejoignez-nous et faites entendre votre voix
quel que ce soit votre style !



LA CERISE DANS LE VOCAL

Pour participer envoyez votre dossier avant le 31/12/2025.

radio-cerise@ikmail.com

Les candidats retenus
figureront
sur la compil 2026.

Inscription gratuite.

Règlement complet sur
www.radio-cerise.fr



PRÉSENTE & ORGANISE

LA CERISE DANS LE VOCAL

Un casting d'interprètes pour sa Compil'2026

Radio Cerise, en partenariat avec la **Commune du Luc** et le **Département du Var**, lance un **grand casting** à la recherche de chanteuses et chanteurs non professionnels pour un projet exceptionnel : la création d'un **album de chansons originales et inédites** ! Tous les styles sont les bienvenus.

Qui peut participer ?

- Vous avez une expérience de chant (seul·e ou en école) ?
- Vous êtes **résident·e du Var** et âgé·e de **16 ans ou plus** ? (Mineurs : autorisation parentale obligatoire.)
- Vous êtes prêt·e à enregistrer en studio ?

Ce casting est fait pour vous !

Comment postuler ?

Envoyez votre dossier et votre démo à : radio-cerise@ikmail.com

Date limite : 31 décembre 2025.

Les artistes sélectionné·e·s auront l'opportunité unique d'enregistrer une chanson inédite dans un studio professionnel au Luc-en-Provence.

Le titre enregistré fera partie d'une compilation diffusée sur **toutes les plateformes numériques.**

LA CERISE DANS LE VOCAL

****Règlement****

La webradio **Radio Cerise** organise un casting visant à identifier des artistes-interprètes **non professionnels** pour la production et l'enregistrement d'un album de **créations originales**. L'objectif est de mettre en avant des talents du territoire **tous styles confondus**.

****Article 1 : Sélection****

Le jury, composé de professionnels de la musique, effectuera la sélection selon les critères suivants :

- 1. Qualité vocale.**
- 2. Originalité du timbre.**
- 3. Capacité d'adaptation à divers répertoires** y compris en anglais.

Les démos doivent être envoyées avant **le 31 décembre 2025** sous forme de fichier MP3 à l'adresse radio-cerise@ikmail.com.

Le dossier doit contenir :

- Des démos au format MP3 (reprises de votre choix)
- Une **présentation de votre parcours musical**.
- Une **lettre de motivation**.
- (Facultatif) Des vidéos au format MP4.
- (Facultatif) Tout lien utile vers vos profils artistiques en ligne.
- Un justificatif de votre domicile dans le Var.

****Article 2 : Délibération****

Après avoir délibéré, le jury informera tous les candidats, qu'ils soient retenus ou non dans un délai de 30 jours suivant la clôture des candidatures . Les artistes sélectionnés seront convoqués à une date précise pour découvrir et choisir avec les organisateurs la chanson qui leur sera attribuée. Ils devront collaborer avec le **directeur artistique, l'arrangeur** et les **musiciens** selon les besoins du projet.

****Article 3 : Enregistrement****

Les enregistrements auront lieu dans un **studio professionnel au Luc-en-Provence**. Un planning sera établi avec les artistes retenus. Ils recevront à l'avance la musique et les paroles de leur morceau, afin de préparer leur interprétation

LA CERISE DANS LE VOCAL

Article 4 : Contrat et engagements

Chaque interprète signera un **contrat de participation**, dont les principales clauses sont :

- **Durée d'engagement** : 2 ans renouvelables.
- **Usage restreint** : L'interprète ne pourra utiliser la chanson à des fins personnelles sans autorisation écrite des producteurs.
- **Droit à l'image** : L'artiste autorise l'exploitation de son image et de sa voix dans le cadre du projet (promotion, diffusion, communication).
- **Engagement exclusif** : Le participant certifie ne pas être lié par un contrat discographique en cours.

Représentation légale : Pour les mineurs, une autorisation parentale et la signature d'un représentant légal sont obligatoires.

□ *Le contrat sera transmis aux candidats sélectionnés avant signature, afin qu'ils puissent le lire ou le faire relire librement.*

****Article 5 : Propriété intellectuelle****

Les œuvres enregistrées resteront la **propriété des auteurs et compositeurs**.

- Elles seront déposées à la **SACEM**, qui en assurera la gestion des droits d'auteur.
- L'interprète **ne percevra pas de droits d'auteur**, sauf s'il participe à l'écriture ou à la composition.
- Il **renonce à toute réclamation** au titre des **droits voisins**, dans le cadre de ce projet à but non lucratif.

****Article 6 : Rémunération****

- Aucune rémunération ne sera versée pour l'enregistrement.

Un **cachet symbolique** pourra être proposé pour certaines prestations (concerts, showcases, etc.), sur la base d'un accord contractuel ponctuel.

****Article 7 : Comportement et annulation****

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation d'un artiste dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement.
- Attitude ou comportement nuisant au bon déroulement du projet.

LA CERISE DANS LE VOCAL

****Article 8 : Promotion du projet****

Le projet sera promu via :

- La **radio**
- Les **réseaux sociaux**

La **presse** locale et spécialisée

Les artistes sélectionnés devront être disponibles pour :

- Interviews.
- Séances photo.
- Tournages ou captations éventuelles.

Un **concert promotionnel** organisé pour la sortie de l'album.

⊗ Une **série limitée de 100 CD** sera produite pour accompagner la diffusion du projet.

****Article 9 : Modification du règlement****

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour des raisons de logistique, de cohérence artistique ou de cas de force majeure (ex. : crise sanitaire, indisponibilité d'un partenaire, etc.). Les candidats seront informés en temps utile.

****Article 10 : Annulation du projet****

Le projet peut être annulé à tout moment si :

- Le nombre de candidatures est insuffisant.
- La qualité des propositions n'est pas jugée satisfaisante.

Des circonstances imprévues empêchent sa bonne réalisation.

****Article 11 : Confidentialité****

Les candidats s'engagent à **ne pas divulguer d'informations sensibles** liées aux œuvres, aux enregistrements ou à l'organisation, sans accord écrit des organisateurs.

LA CERISE DANS LE VOCAL

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

- J'accepte le règlement du casting et j'envoie les éléments demandés à radio-cerise@ikmail.com.

Fichier Mp3/Mp4/YouTube/Facebook/lettre de motivation/autre.

- Je déclare être libre de tout contrat discographique et ne pas être artiste professionnel.
- J'autorise les organisateurs à utiliser ma voix et mon image pour la promotion et l'exploitation de l'œuvre dont je serai l'interprète en cas de sélection.

Fait à :

le :

Signature :

LA CERISE DANS LE VOCAL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné :

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Détenteur de l'autorité parentale , autorise l'enfant :

Nom : _____

Date de naissance : _____

À participer au casting de la **CERISE DANS LE VOCAL**.

- Je reconnais et accepte le règlement de l'opération.
- J'autorise les organisateurs à utiliser sa voix et son image pour la promotion et l'exploitation de l'œuvre dont il sera l'interprète en cas de sélection.

Fait à :

le :

Signature :